



Arrêté Municipal n° 99 du 31 mars 2026

Mairie de Desvres
Tél. 03 21 91 67 61

Interruption de la circulation avec déviation Interdiction de stationner

Date : du 27 au 29 avril 2026 de 18h00 à 6h00

Adresse : intersection route de Menneville et rue Monsigny
Intersection rue Monsigny et rue de la Gare
Rue Monsigny

Objet : rabotage de la couche de roulement et mise en œuvre d'enrobés

- **Nous**, Maire de DESVRES;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales;
- **Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 Novembre 1992, révisé.

- **Vu** la demande de la société EUROVIA, en date du 30/03/2026

- **CONSIDERANT** qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux ;

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La circulation sera interrompue et le stationnement sera interdit, route de Menneville du n° 83 au n° 93, rue Monsigny du n° 2 au n° 62 et rue de la Gare du n° 117 au n° 131. Une déviation sera mise en place par le CER de Longfossé et assurera la circulation durant les nuits, du 27 au 29 avril 2026 de 18h00 à 6h00.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation réglementaire et de déviation seront mis en place par le CER de Longfossé conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire approuvée le 06 Novembre 1992, révisée.

ARTICLE 3 : La maintenance et l'entretien de cette signalisation seront effectués par le CER de Longfossé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié ou affiché en Mairie au lieu habituel d'affiche.

ARTICLE 5 : Toutes contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des services, Messieurs les agents de la Police Municipale et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Desvres sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en Mairie le 01/04/2026